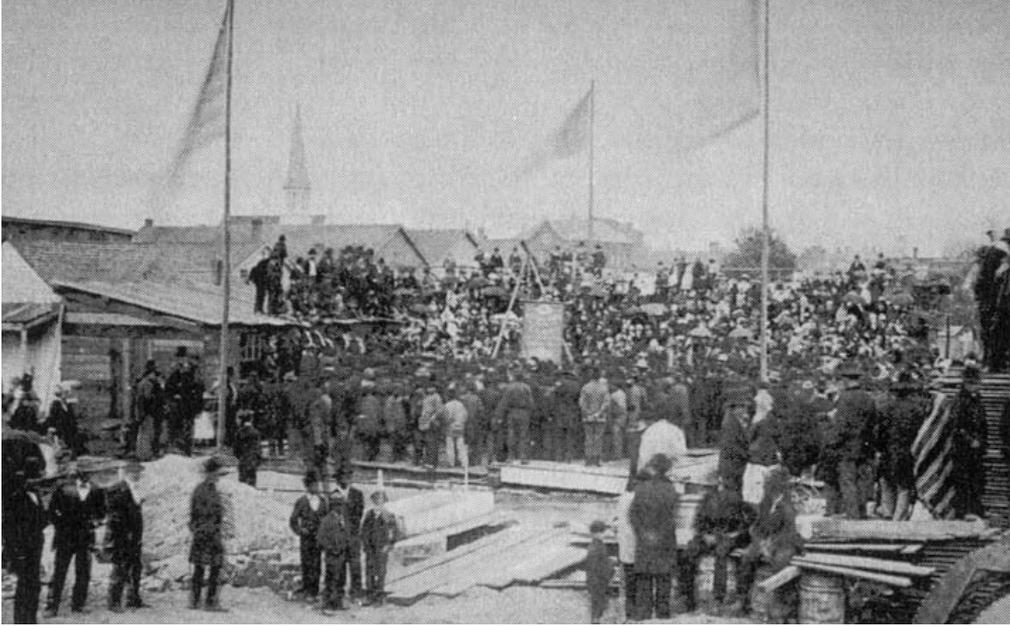


Par Martin Petitclerc  
et Patricia Toucas-Truyen.

## Mutualité et protection sociale en Europe occidentale et en Amérique du Nord, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles

**D**epuis le début des années 1980, la crise de l'État-providence en Occident a suscité un élan de la recherche historique sur les systèmes de santé. Toutefois, malgré certaines exceptions heureuses, ces travaux se sont globalement peu intéressés à la mutualité, qui a pourtant été le principal dispensateur d'assurances sociales pour la classe ouvrière et la classe moyenne au tournant du XX<sup>e</sup> siècle en Occident. Plusieurs raisons expliquent cette lacune historiographique, et ce malgré le développement d'études consacrées à l'histoire mutualiste en France et en Espagne. Entre autres, mentionnons d'abord la trame linéaire des histoires sociales qui ont insisté sur le passage du « privé » au « public », en faisant du premier terme un moment inintéressant en lui-même, car appelé à être dépassé par le second. Soulignons ensuite que les études sur les « conquêtes » sociales se sont centrées sur les mouvements sociaux revendicatifs (syndicats, groupes de femmes, réformateurs, etc.) plutôt que sur une institution gestionnaire comme la mutualité. Enfin, les analyses sur le développement des techniques de gestion du social ont, quant à elles, négligé la compétence de la mutualité dans ce domaine, pour insister sur l'essor d'une technologie assurantielle relevant d'abord et avant tout de l'expertise actuarielle.

Le phénomène du mutualisme, en tant que prévoyance organisée et formalisée sur un mode solidaire, émerge de façon quasi simultanée en Occident au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans les cinq pays étudiés dans ce dossier (France, Belgique, Espagne, Québec et États-Unis), le mutualisme est la première forme historique de protection sociale qui vise les travailleurs et non, comme c'était le cas de la charité traditionnelle, les indigents. Ce qui frappe particulièrement, c'est la volonté de faire de la protection sociale le fondement d'une solidarité qui doit s'étendre à l'ensemble de la vie civile. Par exemple, la mutualité permet le développement d'une culture démocratique associative au sein des classes populaires à une époque où l'associationnisme populaire est encore peu développé. D'ailleurs, les sociétés de secours mutuels sont des lieux de



sociabilité communautaire où devait se reconstruire le lien social sur des bases solidaires qui étaient, en partie du moins, en tension avec le modèle libéral de la concurrence marchande. Évidemment, ces caractéristiques normatives communes ne doivent pas faire oublier que la mutualité occidentale n'a pas toujours bien réussi à atteindre ces objectifs fondateurs...

La dynamique des rapports avec l'État semble jouer beaucoup dans l'implantation, ou non, des systèmes de protection sociale dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. À cet égard, l'autonomie des mutualités nord-américaines à l'égard de l'État les a peut-être rendues plus dépendantes des mécanismes marchands. Ainsi, contrairement aux mutualités européennes, qui en viennent à appuyer (de plus ou moins bonne grâce parfois) les assurances sociales, les mutualités nord-américaines s'y refusent obstinément. Globalement, l'intégration de la mutualité aux États sociaux européens a engendré une forme d'assurance maladie qui est très étroitement associée à la condition de salarié. En Amérique du Nord, la « désintégration » de la mutualité a pavé la voie dans deux directions opposées, avec, d'une part, l'assurance marchande associée à la protection du salariat aux États-Unis et, d'autre part, l'assurance publique universelle associée à la citoyenneté au Québec. Malgré l'énorme fossé qui sépare les États-Unis et le Québec (qu'il ne s'agit évidemment pas de nier), on peut faire l'hypothèse que la désintégration de la « société civile mutualiste » a eu des conséquences similaires, soit une perte de contrôle à l'égard d'un système de santé qui est, d'un côté, régulé par les mécanismes de marché, et de l'autre, contrôlé par une administration publique bureaucratique. C'est dans ce contexte qu'il faut penser l'héritage de la mutualité, qui a permis de créer, il y a déjà plus d'un siècle, un espace proprement « social » qui promettait un affranchissement, du moins partiel, à l'égard des logiques marchandes et technocratiques. ■

Regroupement  
mutualiste de l'Ordre  
indépendant  
des Odd Fellows  
au Canada en 1879.